

Fiche pédagogique 08v2 - Retraitement comptable 2016 ARCAh RTC

Activités subsidiaires et Remboursement de frais des CRA

En bref pour la section Remboursement de frais des CRA

- ❑ **Certaines charges et produits des budgets annexes sont enregistrées comptablement sur le budget H : il faut les écarter des activités de soins.**
 - ❑ Il faut imputer dans l'onglet cpte_CN ou CN sur la section RCRA, les charges incorporables et les produits déductibles dès lors qui ne sont pas imputés par nature aux fonctions auxiliaires (=charges directes)
 - 🔵 Ex : médicaments consommés par les budgets annexes et achetés par l'hôpital
 - ❑ Il faut imputer dans l'onglet C_ind sur la section RCRA les charges des fonctions auxiliaires consommées par les budgets annexes (=charges indirectes)
 - 🔵 Ex : isoler une quote part de pharmacien dans la section Pharmacie
 - 🔵 Ex : isoler une part de restauration dans la section Restauration
- ❑ **Certains produits peuvent être déductibles sur cette section.**
- ❑ **Les budgets annexes remboursent le budget H.**
 - ❑ Ce remboursement, enregistré dans le compte de recette 7087, est classé en produit non déductible dans l'onglet CRP
 - ❑ Ce montant de recette est reporté sur la section RCRA dans l'onglet C_ind afin de vérifier la cohérence des charges saisies dans cpte_CN ou CN.
 - ❑ Le taux de marge du coût complet est calculé en calculant « recettes – charges nettes majorées » dans l'onglet C_ind

En bref pour les activités subsidiaires

- ❑ **Les charges des activités annexes aux soins sont enregistrées comptablement sur le budget H : il faut écarter les charges ces des activités de soins sur les sections « activités subsidiaires ».**
 - ❑ Il faut imputer dans l'onglet cpte_CN ou CN sur **les sections activités subsidiaires**, les charges incorporables et les produits déductibles dès lors qui ne sont pas imputés par nature aux fonctions auxiliaires (=charges directes)
 - ❑ Il faut imputer dans l'onglet C_ind **sur les sections activités subsidiaires** les charges des fonctions auxiliaires consommées **par ces activités annexes** (=charges indirectes)
 - 🔵 Ex : isoler une quote part de pharmacien dans la section Pharmacie
 - 🔵 Ex : isoler une part de restauration dans la section Restauration
- ❑ **Certains produits peuvent être déductibles sur ces activités.**
- ❑ **Ces activités subsidiaires génèrent des recettes.**
 - ❑ Ces activités annexes aux soins génèrent des recettes enregistrées comptablement dans des comptes spécifiques
 - ❑ Ces recettes sont désormais classées en produits non déductibles
 - ❑ Ces montants de recettes est reporté dans l'onglet C_ind afin de vérifier la cohérence des charges saisies dans cpte_CN ou CN.
 - ❑ Le taux de marge du coût complet est calculé en calculant <recettes – charges nettes majorées> dans l'onglet C_ind

Schéma de synthèse de la saisie des phases des activités subsidiaires et la section RCRA

Phase	Onglet concerné	Saisie sur la section RCRA	Saisie sur un section Act. Subs.
-------	-----------------	----------------------------	----------------------------------

Saisie de la recette

Recette 7087 pour les budgets annexes ou autre comptes pour les activités subsidiaires	Saisie dans l'onglet CRP La recette est classée en produit non déductible.	100 €	100€
--	---	-------	------

Saisie des charges

Charges directes consommés par les budgets annexes et enregistrés dans le budget H	Saisie dans l'onglet CRP La recette est classée en produit non déductible.	60 €	50€
Charges indirectes	Saisie dans C_Ind	40€	30€

Vérification de la cohérence de la saisie des charges et des recettes

Calcul d'une marge du coût complet : Recettes – Charges	Calculé dans C_ind	0 €	20€
--	--------------------	-----	-----

Cas des charges de personnels de restauration ou de blanchisseries enregistrés comptablement dans les budgets annexes.

Plusieurs établissements nous ont signalé que du personnel de restauration ou de blanchisserie était enregistré comptablement dans les budgets annexes. L'établissement ne doit pas comptabiliser ces charges de personnels dans le RTC dont le périmètre reste le budget H. Dans le recueil des UO, l'établissement recueillera tout de même les UO produites pour les budgets annexes est demandé.

Ces établissements ne pourront pas comparer leur coût d'unité d'œuvre avec ceux du référentiel RTC.

**Exemple de saisie pour un EHPAD consommant
des charges de médicaments à hauteur de 10 000€ et 4 000€ de fonction support restauration**

Les étapes de saisies décrites ci-dessous peuvent s'appliquer à une activité subsidiaire.

Etape 1 : Saisir les charges directes consommées par l'EHPAD et enregistrées sur le budget H sur la section Remboursement de frais des RCRA dans l'onglet cpte_CN

Les charges directes sont les charges dont la nature est différente des fonctions auxiliaires (restauration, blanchisserie, laboratoire,...).

A cette étape, l'établissement ne doit donc pas saisir de charges de la nature de ces fonctions.

Il peut s'agir de médicaments achetés par l'hôpital pour le budget annexe.

Onglet cpte_CN

réaliser, par compte : totale déductibles de l'ensemble des SA paramétrées	Type				CRPA
	Libellé SA				Remboursements des frais des CRPA
	➔	100_10	100_10	10000	CRPA
Informations recueillies		Total CRP (A)	Montant total de l'onglet (B)	ECART (A) - (B) - doit être nul	
Consommations de spécialités pharmaceutiques avec AMR non recommandées dans le liste prévue à l'article L. 162-22-7 du CSS (M211-483211C-483211P)		100 000,00	100 000,00	0,00	10 000
Consommations de spécialités pharmaceutiques avec AMR inscrites sur le liste prévue à l'article L. 162-22-7 du CSS (M212-483212C-483212P)		1 231 043,28	1 231 043,28	0,00	
Consommations de spécialités pharmaceutiques sous ATU (M213-483213C-483213P)		0,00	0,00	0,00	
Total		1 331 043,28	1 331 043,28	0,00	

Saisir les 10 000€ de médicaments achetés par l'hôpital dans l'onglet cpte_CN (ou CN)

Etape 3 : Contrôle de la cohérence de la saisie dans C_ind

Rappel des recettes saisies dans le CRP

Rappel des charges affectées en cpte_CN ou CN

Dans cet onglet, vous allez réaliser :
 ► La saisie des charges indirectes consommées par les activités subsidiaires et budgets annexes.
 ► Les recettes liées à ces activités et au remboursement de frais des CRA ont été reportées de l'onglet CRP

Type	SUBS	SUBS	SUBS	SUBS	CRPA
Libellé SA	Rétrocession s de médicaments	Mises à disposition de personnel facturées	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants (sau 70824)	Autres ventes de biens et services	Rembourse ments des frais des CRA
	ACT_SUBSID1	ACT_SUBSID2	ACT_SUBSID3	ACT_SUBSID4	CRPA
Recettes (Rappel du CRP)					
701	Ventes de produits finis			0,00	
702	Ventes de produits intermédiaires			0,00	
703	Ventes de produits résiduels			0,00	
704	Travaux			0,00	
705	Etudes			0,00	
706	Prestations de services			0,00	
7071	Rétrocession de médicaments	0,00			
7078	Autres ventes de marchandises			0,00	
70821	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants-Chambres		0,00		
70822	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants-Repas		0,00		
70823	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants-Téléphone		0,00		
70828	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants-Autres		0,00		
7083	Locations diverses			0,00	
7084	Mise à disposition de personnel facturée		0,00		
7087	Remboursement de frais par les CRPA				0,00
7088	Autres produits d'activités annexes			0,00	
709	Rabais, remises et ristournes accordés par l'établissement			0,00	
Recettes à saisir si concerné					
7721+7728	Autres Produits sur exercices antérieurs				
TOTAL des recettes (A)		0,00	0,00	0,00	0,00
RAPPEL DES CN identifiées dans l'onglet CN ou cpte_CN (B)		0,00	0,00	0,00	0,00
Synthèse des charges indirectes identifiées pour ces activités dans cet onglet					
TOTAL des charges de LM (C)		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL des charges de LGG (D)		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL des charges de STR (E)		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL des charges de SAMT (F)		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL des charges indirectes (G)		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL des charges nettes majorées (J) = (B) +(G)		0,00	0,00	0,00	0,00
Marge sur coût complet calculée (H) = (A) - (J)		0,00	0,00	0,00	0,00
Taux de marge sur coût complet = (H) / (A)		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

Particularité des comptes 7721 + 7728 : ce compte est hybride. Il peut être non déductible mais peut servir également à enregistrer des recettes liées aux activités subsidiaires. Dans ce dernier cas, l'établissement peut saisir la partie recette ici.

Si vous avez des recettes sans charges, le message « Identifier des charges » s'affiche

Vérifier la cohérence de vos taux de marge Lorsque les règles comptables sont respectées, les charges des budgets annexes enregistrées sur le budget H sont égales au remboursement fait par le budget annexe à l'hôpital. Le taux de marge attendu sur la section RCRA est égal à 0.

Etape 4 : Contrôle final de la saisie dans l'onglet « Contrôle saisie RTC »

Si l'indicateur est à « OK », des recettes et des charges ont été saisies.

Si l'indicateur est à « A saisir », l'établissement a des recettes mais n'a pas de charges : il doit identifier des charges pour l'activité dans l'onglet C_ind.

Nom du contrôle	Descriptif du contrôle	Résultat du contrôle
C_ind		
C_ind_01	Retrocession de médicament : recettes avec charges	Ok
C_ind_02	Mise à disposition de personnel : recettes avec charges	Ok
C_ind_03	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants : recettes avec charges	A saisir
C_ind_04	Autres ventes de biens et services : recettes avec charges	Ok
C_ind_05	Section remboursement de frais des CRA : recettes avec charges	A saisir
C_ind_06	Toutes les alertes, colonne J, sont Ok	Ok

A saisir : l'établissement doit identifier des charges sur la section RCRA dans cpte_CN (ou CN) et/ou C_ind